



Le 23 décembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE
Comité Régional Cgt Bretagne

Election TPE 2024 et salariés des particuliers en Bretagne :

la CGT conforte sa première place !

Dans une période de crise économique et institutionnelle, plus de 12 000 salarié.e.s Bretons d'entreprises de moins de 11 salariés ou du particulier employeur ont réussi à passer outre les divers dysfonctionnements pour exprimer leur voix.

En progressant de 1,75 pts et à l'image du résultat national, la CGT augmente dans notre région son écart avec la seconde organisation en atteignant 23,78%.

La CGT-Bretagne remercie les 2810 électrices et électeurs qui l'ont choisie pour les représenter dans les commissions paritaires régionales.

Le fait marquant de ces élections est un nouveau recul de la participation à ce type de scrutin, malgré les propositions de simplification portées unitairement par la quasi-totalité des confédérations syndicales. Ainsi, le vote par identification sur France Connect a essuyé les plâtres d'une première mise en application avec de nombreux refus d'identification de salariés concernés par le scrutin.

Se pose en grand la question de la volonté politique des pouvoirs publics de faire vivre la démocratie sociale, au-delà d'un simulacre d'affichage, et de l'application réelle de notre Constitution concernant le droit des travailleurs à choisir leurs représentants.

Le cafouillage du dépouillement des votes papiers avec report imprévu pose aussi clairement la question de l'implication des trois ministres qui se sont succédés lors de cette année d'organisation opérationnelle des opérations de vote, sans parler des longs mois cumulés d'exercice sous le statut de « ministre démissionnaire ».

La CGT propose pour densifier la participation aux élections professionnelles et accentuer la communication multi médias une période de vote commune à l'ensemble du monde du travail.

Le climat anxiogène par la forte hausse des faillites d'entreprises (+29 % en Bretagne au troisième trimestre, contre +14% en France, selon les liquidateurs judiciaires), surtout des TPE (en l'absence de tout plan de sauvegarde des emplois, inappliqué pour les licenciements de moins de 10 salariés), favorise la détérioration des conditions de travail, avec des répercussions délétères et invisibilisées sur la santé physique et mentale des salarié.e.s, d'autant que la prévention des risques professionnels y est moins présente. La CGT et ses militants impliqués dans cette campagne ont collecté l'expression des revendications des salarié.e.s et leur besoin de proximité avec nos syndicats pour une ferme défense de leurs droits et la satisfaction de leurs exigences.

La CGT revendique aussi des droits syndicaux qui permettent de rencontrer les salarié.e.s des TPE dans l'entreprise et sans la présence de l'employeur, ainsi que d'outiller et d'accompagner ces travailleurs dans l'expression de leurs revendications.

Dans les TPE comme dans toutes les organisations de travail, renforcer la CGT par le vote comme par l'adhésion et l'action syndicale organisée, c'est reprendre la main sur son travail, ses conditions réelles d'exécution, de discussion et d'émancipation, ses qualifications, salaires et leur progression, sa bonne santé au travail par la prévention avec les travailleurs (et non selon la langue de bois la « santé au travail » désignant la réparation des accidents du travail, trajet ou maladies professionnelles), en bref sa citoyenneté active qui ne s'arrête pas au seuil du lieu de travail.